

Appel de candidatures Œuvres land art – Prendre le temps

La Ville de Saint-Philippe est à la recherche d'artistes professionnels ou émergents pour réaliser des œuvres en « land art ». Il s'agit d'une forme d'art où l'artiste intervient sur la nature et ses composantes. Les œuvres sont souvent réalisées à même le lieu d'exposition en utilisant les éléments de la nature à portée de main comme des branches, des feuilles, des roches ou autre.

L'art a plusieurs vertus et celle de transmettre des messages forts en est une. Nous souhaitons que ce message soit entendu de tous par l'ajout d'arts éphémères dans notre belle ville. Cet élément culturel permettra d'enjoliver notre paysage tout en soutenant les artistes locaux ou des alentours.

L'appel de projet 2026 cible le sentier forestier qui relie la rue Josée à la rue Paul-Chartrand (appelé communément par les citoyens La Passerelle).

Sous le thème « Prendre le temps ... », les œuvres devront s'intégrer au sentier et inspirer cette thématique : prendre le temps de respirer, prendre le temps de ... contempler, prendre le temps ... de profiter de la nature, etc...

Ouvert aux propositions provenant de toutes pratiques en arts visuels (sculpturales, picturales, lumineuses, etc.), cet appel répond à une volonté de mettre en valeur des artistes de chez nous et d'intégrer des interventions surprenantes et singulières dans l'environnement de St-Philippe



Date limite : 19 avril



Procédure

Les lands artistes intéressés peuvent déposer leur candidature auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Philippe. Deux (2) artistes seront sélectionnés pour la réalisation d'une œuvre individuelle.

Les œuvres réalisées devront à la fois refléter la personnalité de l'artiste ainsi que celle du paysage ciblé. Les artistes sont libres de choisir le style de leur création, mais il est recommandé de prendre en compte le lieu de réalisation pour que l'œuvre réalisée s'harmonise bien avec l'environnement.

L'œuvre réalisée devra avoir au minimum une dimension de 4 pieds de haut et être bien visible. Elle devra être installée au plus tard le 28 juin 2026. Les œuvres doivent être créées à partir des objets de la nature et être en place jusqu'à la fin du mois de septembre minimum.



Pour les artistes

- Soumettre son projet avant le 19 avril 2026;
- Il est fortement suggéré de visiter le sentier afin de sentir le lieu avant le dépôt du projet (45°22'03.9"N 73°29'17.7"W) ;
- Fournir un porte-folio, site web, page Facebook ou autre outil de présentation de l'artiste et d'œuvres réalisées dans le passé;
- Prévoir une œuvre d'une dimension minimale de 4 pieds de haut qui pourra rester en place jusqu'à la fin du mois de septembre au minimum;
- Fournir une lettre d'intention expliquant le message de votre œuvre et votre démarche artistique;
- Nous présenter un modèle de l'œuvre que vous souhaitez réaliser ainsi qu'une courte description;
- Nous indiquer quel lieu vous souhaitez occuper par votre œuvre;
- Être disponible pour la livraison ou la création de l'œuvre sur place au mois de juin;
- Créer une œuvre contenant au minimum 75 % de matière provenant de la nature. Il est autorisé d'utiliser 25 % de matière autre tel que de la broche, des clous, de la peinture ou éléments bric-à-brac;
- Prévoir un système de fixation de votre œuvre au sol;

**Envoyer votre projet à Anne Bouthillier, directrice
du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :
abouthillier@ville.saintphilippe.quebec .**



Engagement de la Ville

- Toutes les candidatures présentées avant le 19 avril 2026 seront analysées par un comité de sélection de la Ville de Saint-Philippe;
- Celui-ci sélectionnera deux (2) artistes parmi les candidatures déposées;
- Les artistes sélectionnés seront contactés avant le 1er mai 2026;
- Un cachet de six cents dollars (650 \$) sera remis à chaque artiste (le coût du matériel est inclus dans ce prix);
- Un soutien logistique sera offert lors de la réalisation de l'œuvre pour assurer la sécurité de l'artiste et l'installation de l'œuvre en son lieu pour assurer un bon ancrage au sol;
- Diffuser un communiqué de presse et une publication Facebook annonçant la réalisation des œuvres avec la mention des artistes.

Entrée de la passerelle

